



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT  
Haute-Garonne - 2026

# Plateforme Autonomie 31

Solidarités

Autonomie

Senior

Publié le 12 mai 2022

Reading time : 2 minutes



Accompagnante de vie, Aide-soignant, Monitrice/Educateur spécialisé, ou encore Ambulancière, tous ces métiers ont un besoin massif de personnel qualifié. Il est nécessaire de répondre de manière collective aux enjeux de ressources humaines dans les secteurs du soin et de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées. La plateforme autonomie 31 s'adresse tant aux structures de maintien à domicile qu'aux établissements d'accueil des personnes seniors ou handicapées.

## Un site web

Avec un portefeuille commun regroupant 77 actions, ainsi qu'une trentaine de partenaires agissant dans le secteur de l'autonomie, cette initiative prend la forme d'un [portail digital à destination de tout le département](#), disponible depuis le 12 mai 2022. Elle a pour vocation de constituer, à terme, un véritable centre de ressources et de services pour les demandeurs d'emploi, les partenaires du service public de l'emploi, les structures employeurs et leurs salariés.

Il est ainsi possible, parmi [les actions phares](#), de [tester des métiers de l'autonomie](#) ou de devenir ambassadeur de son métier.

## Un besoin plus que nécessaire

“La crise sanitaire a mis en lumière l'importance des métiers du grand âge et de l'autonomie et leur rôle essentiel dans notre société, pour permettre aux plus fragiles de vivre à domicile ou dans des structures

adaptées. Ces métiers doivent être reconnus et valorisés avec des formations de qualité tout au long du parcours professionnel” a annoncé Georges Méric, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Le département soutient ce projet à hauteur de 150 834 €, avec l’aide de l’Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) et Toulouse Métropole Emploi (TME). Le financement global de cette initiative, de 2022 à 2024, s’élève à plus de 1,3 millions d’euros, et fait suite à l’appel à projets de la Caisse nationale de solidarité pour l’Autonomie (CNSA). Le Conseil départemental de la Haute-Garonne consacre près de 50% de ses ressources à l’action sociale vers les plus fragiles. La prévention de la perte de l’autonomie est un enjeu majeur pour que chacune et chacun puisse bien vivre en Haute-Garonne.

[Accéder à la plateforme autonomie 31](#)